



CBD



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/12/7  
27 mars 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Douzième réunion

UNESCO, Paris, 2–6 juillet 2007

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire\*

### DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*Propositions visant à intégrer les activités touchant aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention, options en vue d'actions, se renforçant mutuellement, relatives aux changements climatiques dans les Conventions de Rio et une synthèse des résultats de l'Evaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques*

*Note du Secrétaire exécutif*

### RÉSUMÉ

1. L'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, 1/ les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques, 2/ les communications nationales au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 3/ et d'autres rapports pertinents mettent en lumière les liens nombreux qui existent entre la diversité biologique et les changements climatiques. De façon générale, ces rapports font apparaître que les changements climatiques constituent une menace grave pour la diversité biologique dans tous les domaines thématiques traités par la Convention sur la diversité biologique, associés à des conséquences potentiellement graves pour les populations et leurs modes de vie.

2. Parallèlement, l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire considère que la régulation du climat représente un service important que procure l'écosystème et qu'il est susceptible de jouer un rôle significatif dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Ainsi, des activités liées aux changements climatiques sont intégrées dans tous les programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique, à l'exception du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

3. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, par sa décision VIII/30, a donc demandé que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et

---

\* UNEP/CBD/SBSTTA/12/1.

1/ Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire. Ecosystems and Human Well-Being - Biodiversity Synthesis (*écosystèmes et bien-être de l'humanité - synthèse de la diversité biologique*). Institut des ressources mondiales. 2005.

2/ [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch).

3/ [http://unfccc.int/national\\_reports/items/1408.php](http://unfccc.int/national_reports/items/1408.php).

/...

techniques (SBSTTA) d'édicter des lignes directrices relatives à l'intégration plus poussée des activités touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées dans les programmes de travail de la Convention.

4. La proposition de lignes directrices générales relatives à l'intégration des activités touchant aux changements climatiques et les réponses y apportées signifie qu'il faut :

- (a) Identifier les régions vulnérables, les sous régions et les types d'écosystèmes, y compris les composantes vulnérables de la diversité biologique au sein de ces zones;
- (b) Evaluer les menaces et les impacts possibles des changements climatiques sur la diversité biologique au sein des zones vulnérables identifiées ;
- (c) Identifier les options en matière d'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et évaluer leur impact sur la diversité biologique ; et,
- (d) Mettre en œuvre et surveiller les plans d'adaptation et d'atténuation sélectionnés.

5. Les régions vulnérables, les sous régions et les types d'écosystèmes comprennent les îles, les montagnes, les forêts tropicales et boréales, les zones côtières (notamment les mangroves, les récifs de coraux et les zones côtières humides), les prairies humides, les tourbières, les régions polaires, les ranchs/savanes (notamment les prairies herbeuses naturelles résiduelles), les mers polaires et les écosystèmes qui recouvrent le pergélisol.

6. Un examen des activités touchant aux impacts actuels des changements climatiques et les répondant y apportées dans le programme de travail de la Convention a démontré que les programmes de travail thématiques relatifs à la diversité biologique des forêts, des eaux intérieures, des écosystèmes insulaires, marins et côtiers recèlent de nombreux éléments pertinents. Les programmes de travail thématiques sur la diversité biologique relatifs à l'agriculture, aux montagnes, aux terres arides et sub-humides comportent cependant des lacunes.

7. Les programmes de travail sur les zones protégées, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, l'Initiative taxonomique mondiale et les mesures d'incitation recèlent des activités liées aux changements climatiques pertinentes pour l'ensemble des programmes de travail thématiques. Le programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ne contient aucune activité touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées.

8. Un examen des études de cas a mis en relief quatre leçons clés relatives à la conception et à l'exécution d'activités touchant à l'impact des changements climatiques et des réponses y apportées :

- (a) Veiller à la participation des parties prenantes;
- (b) Créer des capacités adéquates au plan de la technique et de l'information;
- (c) Examiner la durabilité des activités dans le long terme; et
- (d) Mettre en place un cadre politique approprié.

9. L'évaluation mondiale des tourbières, la diversité biologique et les changements climatiques<sup>4/</sup> ont conclu que les tourbières constituaient les écosystèmes terrestres les plus efficaces pour entreposer le carbone. Alors qu'elles ne recouvrent que 3 pour cent des zones terrestres mondiales, elles contiennent deux fois plus de carbone que les forêts. Les répercussions des changements climatiques sur les tourbières sont d'ores et déjà visibles à travers la fonte des tourbières à pergélisol et la désertification des tourbières des steppes.

## RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques (SBSTTA) peut souhaiter recommander que la Conférence des Parties:

---

4/ <http://www.imcg.net/imcgnl/nl0404/kap13.htm>.

(a) *Encourage* les Parties à accroître l'intégration des activités touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national;

(b) Notamment, *encourage* les Parties à :

(i) Identifier les régions vulnérables, les sous régions et les types d'écosystèmes, y compris les composantes vulnérables de la diversité biologique au sein de ces zones; identifier les régions vulnérables, les sous régions et les types d'écosystèmes, y compris les composantes et évaluer les menaces et les impacts possibles des changements climatiques sur la diversité biologique;

(ii) Identifier les possibilités d'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, évaluer leur impact sur la diversité biologique, et mettre en œuvre et surveiller les plans d'adaptation et d'atténuation sélectionnés conformément aux lignes directrices proposées dans la section II de la présente note, dans ces régions, sous régions et types d'écosystèmes plus particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques et/ou qui jouent un rôle important dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci ;

(c) *Demande* aux Parties, autres gouvernements et organisations pertinentes de prendre note des résultats de l'évaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques réalisée par Wetlands International et le Global Environment Centre et *d'examiner*, comme il convient, d'engager des actions, telles celles reprises au paragraphe 65 ci-après, susceptibles de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des tourbières et de leur apport positif à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

## I. INTRODUCTION

1. La diversité biologique est affectée par les changements climatiques dues aux glissements des conditions climatiques appropriées (vers les pôles, en altitude ou le long des gradients des précipitations) ; augmentation des mortalités massives et de l'extinction d'espèces et d'écosystèmes; et modifications de la taille corporelle, de la synchronisation des cycles de vie, et de la répartition et de l'abondance des espèces.<sup>5/</sup>

2. Au paragraphe 8 de la décision VIII/30, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques (SBSTTA), dans le respect du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'édicter un projet de ligne directrice relative aux modalités d'intégration d'activités appropriées touchant aux impacts des changements climatiques et aux réponses y apportées dans les programmes de travail de la Convention, en se fondant sur les résultats des rapports sur la diversité biologique et les changements climatiques (Série technique N°. 10 et UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/5, publié dans la Série technique N°. 25), en prenant en compte *inter alia*: (a) les régions vulnérables, les sous régions et les types d'écosystèmes; (b) la caractérisation des outils et des méthodes en termes d'efficacité, de coûts et de vulnérabilité des écosystèmes; (c) les pratiques optimales fondées sur l'analyse des études de cas ; et (d) les contributions que les aires protégées peuvent apporter dans ce contexte.

3. Au paragraphe 9 de la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, par le truchement du Groupe de liaison mixte des Conventions de Rio, d'examiner les options en vue d'une coopération accrue entre les Conventions de Rio, comme cela apparaît dans la note du Secrétaire général présentée au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WGRI/1/7/Add.1). Lors de l'examen de ces options, le Groupe de liaison mixte peut identifier les activités se renforçant mutuellement qui doivent être menées par les secrétariats des Conventions de Rio, les Parties et les organisations pertinentes, en tenant compte des résultats repris dans les Séries techniques N°. 10 et UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/5 (Séries techniques N°. 25) et les soumettre à l'examen du SBSTTA avant la tenue de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

4. Au paragraphe 10 de la décision VIII/2, la Conférence des Parties a prié le SBSTTA, rappelant notamment la décision VII/15, paragraphe 13 et la décision VIII/30, de soumettre un rapport d'avancement des travaux à la neuvième réunion de la Conférence des Parties relatif à l'incorporation de considérations touchant à l'adaptation aux changements climatiques dans le programme de travail relatif aux terres arides et sub-humides, notamment pour les activités 1, 2, 4, 7 (i) et 7 (m).

5. En outre, dans la décision VII/15, la Conférence des Parties a prié le SBSTTA d'examiner, avant la tenue de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, les résultats de l'Evaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques faite par Wetlands International et le Global Environment Centre.

6. A la lumière des demandes susmentionnées, la section II ci-après présente des propositions sur les voies et moyens d'intégrer les activités touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées dans les programmes de travail de la Convention; la section III fait référence à la prochaine réunion du Groupe de liaison mixte; et la section IV présente une synthèse des résultats de l'Evaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques et des zones sensées préserver les tourbières.

## II. ORIENTATION PROPOSÉE RELATIVE A L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS TOUCHANT AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS

---

<sup>5/</sup> Convention sur la diversité biologique. Séries techniques N°. 25 –Orientation pour promouvoir la synergie entre les activités traitant de la diversité biologique, la désertification, la dégradation des sols et les changements climatiques. 2006. Page 5, para. 10.

## **CLIMATIQUES ET DES RÉPONSES Y APPORTÉES DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION**

7. Les activités pertinentes touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées comprennent, en général, des activités qui répondent aux menaces découlant des changements climatiques et permettent d'atteindre les objectifs de la Convention, et notamment, les activités des programmes de travail. Des exemples de menaces sont repris à l'annexe I ci-après.

### **A. Orientations générales**

8. En vue d'améliorer l'intégration des activités pertinentes touchant aux impacts des changements climatiques et des réponses y apportées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de travail de la Convention, les Parties peuvent souhaiter examiner les propositions suivantes :

- (a) Identifier les régions, les sous régions et les types d'écosystèmes vulnérables, y compris la diversité biologique vulnérable de ces aires;
- (b) Evaluer les menaces et les impacts possibles des changements climatiques sur la diversité biologique des aires vulnérables identifiées ;
- (c) Identifier et évaluer les options relatives à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci ; et
- (d) Mettre en œuvre et surveiller les plans d'atténuation et d'adaptation sélectionnés.

### **B. Identifier les régions, sub-régions et les types d'écosystèmes vulnérables, y compris la diversité biologique de ces aires**

9. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur les changements climatiques (GIEC), qui recèle les informations contenues dans l'ensemble des précédents rapports du GIEC, auquel s'ajoutent les Séries techniques N° 10 et N° 25, fait état ci-après de la liste des régions, sous régions et types d'écosystèmes vulnérables : les îles, les montagnes (notamment à proximité des dorsales et des sommets), les forêts tropicales et boréales, les zones marines et côtières (notamment les mangroves, les récifs de coraux et les zones côtières humides), les zones humides (notamment les prairies marécageuses), les régions polaires, les ranchs/savanes (notamment les prairies herbeuses naturelles résiduelles) et les *fynbos* ainsi que les écosystèmes qui recouvrent le pergélisol.

10. La pertinence de ces régions identifiées pour chaque programme de travail est développée dans le tableau ci-après.

**Tableau 1: Régions, sous régions et types d'écosystèmes vulnérables dans les programmes de travail**

<b>Programme de travail</b>	<b>Régions, sous régions et écosystèmes vulnérables</b>
Diversité biologique agricole	Systèmes agricoles ayant déjà atteint la limite de tolérance à la chaleur et à la sécheresse, aires agricoles situées sous de faibles latitudes, ranchs étendus, diversité biologique l'agricole sur des terres arides et sub-humides
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	Prairies, zones humides au cœur de zones arides, prairies herbeuses résiduelles, <sup>6</sup> forêts méditerranéennes, confins du désert, <i>fynbos</i>
Diversité biologique des forêts	Mangroves, forêts boréales, forêts tropicales, forêts nébuleuses
Diversité biologique des	Tourbières, oasis, prairies marécageuses, écosystèmes d'eaux intérieures

<sup>6/</sup> WWF. Buying Time: A User's Manual for Building Resistance and Resilience to Climate Change in Natural Systems. 2003. (*WWF. Acheter du temps : guide de l'utilisateur visant à renforcer la résistance et la résilience aux changements climatiques dans des systèmes naturels*)

<i>Programme de travail</i>	<i>Régions, sous régions et écosystèmes vulnérables</i>
eaux intérieures	sous haute et basse latitude (telles que les populations des marais ombrotrophiques <u>7/</u> arctiques et sub-arctiques, et les lacs et cours d'eau de haute montagne)
Diversité biologique des îles	Iles basses, îles polaires, petits Etats insulaires en développement
Diversité biologique marine et côtière	Mangroves et autres systèmes de zones humides côtières, mers polaires, prairies sous-marines, récifs de coraux
Diversité biologique des montagnes	Ecosystèmes de haute montagne, <u>8/</u> forêts nébuleuses, prairies naturelles montagnardes résiduelles
Aires protégées	Aires protégées, de n'importe lesquelles des régions, sous régions ou écosystèmes, aires protégées petites ou isolées, petites aires protégées dotées d'un environnement à basse ou haute altitude, environnements côtiers ou zones humides intérieures, aires protégées avec à leurs confins une occupation abrupte immédiate des sols, aires protégées dépourvues de corridors de liaison utilisables pour les migrations, et reprises plus haut
Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Régions arctiques, petites Etats insulaires en développement, populations vivant à haute altitude, zones côtières et terres humides et sub-humides

**C. Evaluation des menaces et des impacts possibles des changements climatiques sur la diversité biologique dans les zones vulnérables identifiées**

11. Des orientations relatives aux instruments et méthodes d'évaluation rentables des menaces et des impacts possibles des changements climatiques auxquels fait face la diversité biologique dans les zones vulnérables identifiées ont été compilées suite à l'examen par le Secrétariat de documentation spécialisée et des Séries techniques N°10 et N°25; du rapport de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur le programme de travail quinquennal portant sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, 9/ des directives techniques du GIEC qui ont pour objet d'évaluer les impacts et les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques 10/ et de la note du Secrétaire exécutif sur l'élaboration accrue d'un outillage visant à identifier, désigner, gérer, surveiller et évaluer les systèmes nationaux et régionaux des aires protégées (UNEP/CBD/WG-PA/1/4).

12. Les directives techniques du GIEC susmentionnées identifient six étapes dans l'analyse de la vulnérabilité : (i) définition du problème; (ii) sélection of méthodes; (iii) test des méthodes; (iv) sélection des scénarios; (v) évaluation des impacts biophysiques et socioéconomiques; et (vi) évaluation des ajustements autonomes.

7/ Situation dans laquelle une zone humide ne dépend pas des eaux de surface ou souterraines au plan hydrologique mais est alimentée en eau à partir les précipitations.

8/ Halloy SRP, Mark AF 2003. Climate-change effects on alpine plant biodiversity: A New Zealand perspective on quantifying the threat. Arctic, Antarctic and Alpine Research 35, 248-254. (*conséquences des changements climatiques sur la diversité biologiques des plantes en haute montagne : une perspective néo-zélandaise visant à quantifier la menace. Recherche arctique, antarctique et de haute montagne*)

9/ UNFCCC. 2006. FCCC/SBSTA/2006/L.17

10/ T.R.Carter, M.L.Parry, H.Harasawa, and S.Nishioka. Technical guidelines for Assessing Climate change Impacts and Adaptations. 1994. (*Directives techniques visant à évaluer les impacts des changements climatiques et les stratégies d'adaptation*)

13. Les outils identifiées dans les directives techniques comprennent : des expérimentations, des projections d'impacts, des études analogiques empiriques et des avis d'experts. Afin d'évaluer les impacts actuels, les observations et l'examen de la documentation représentent également des outils utiles.

14. La majorité des évaluations des menaces et des impacts, de façon générale, se base sur des modèles de circulation qui font appel à des représentations mathématiques des processus climatiques afin prédire l'état du climat. Ces modèles ont évolué en fonction des possibilités accrues de l'informatique qui ont permis d'intégrer des processus physiques ayant lieu dans l'atmosphère, l'océan, la cryosphère, la surface terrestre et la biosphère. Les modèles de circulation généraux sont utilisés en conjonction avec des scénarios qui précisent l'état initial du climat ainsi que des facteurs de forçage, de même que des informations touchant aux contributions futures des différents facteurs de forçage. Les modèles avancent dans le temps, prédisent les réactions climatiques de chacune des cases qui composent la grille représentant la Terre.

15. Les modèles de circulation généraux, souffrent toutefois de deux contraintes majeures. Tout d'abord, les modèles de circulation généraux représentant la Terre en utilisant des grilles ayant une résolution d'environ 200 sur 600 km de latitude/longitude et comportent de 10 à 30 niveaux verticaux. En tant que tels, les processus d'une dimension inférieure à cela ne sont pas résolus (par ex : certains processus nuageux). Afin de pouvoir examiner ces processus, ils sont déployés à une plus grande échelle avec des valeurs moyennes, ce qui introduit un degré d'incertitude. Deuxièmement, nous n'appréhendons pas bien le système climatique; seuls les processus connus peuvent être inclus et la représentation n'est pas toujours précise. Par conséquent, il est habituel d'utiliser les modèles de circulation généraux en conjonction avec d'autres outils et méthodes. .

16. Des exemples d'outils et de méthodes additionnelles sont repris dans le tableau 2 ci-dessous. Les outils et les méthodes repris plus bas ne représentent pas tout l'éventail des possibilités ; ils donnent plutôt des exemples de certains outils et méthodes les plus usuellement appliqués et que les recherches menées par le Secrétariat ont permis d'identifier.

**Tableau 2: Exemples d'outils et de méthodes d'évaluation de la vulnérabilité**

<b>Impacts des changements climatiques</b>	<b>Outils et méthodes</b>	
	<b>Processus physiques</b>	<b>Vulnérabilité</b>
Niveau de la mer	Système de mesure acoustique du niveau de la mer à haute résolution (SEAFRAME) <a href="#">11/</a>	Indice de vulnérabilité des côtes (CVI) <a href="#">12/</a>
	Système mondial de positionnement continu <a href="#">13/</a>	
Augmentation des températures de l'air/des océans	Surveillance des océans (par ex : Système mondial d'assimilation des données océaniques, <a href="#">14/</a> Centre national de données océanographiques) <a href="#">15/</a>	Protocoles de surveillance continue des récifs de coraux (par ex : « pochette d'information » sur la résilience des récifs) <a href="#">16/</a>

[11/](#) [http://www.icsm.gov.au/icsm/tides/SP9/PDF/IOCVIII\\_acoustic\\_errors.pdf](http://www.icsm.gov.au/icsm/tides/SP9/PDF/IOCVIII_acoustic_errors.pdf)

[12/](#) <http://cdiac.ornl.gov/epubs/ndp/ndp043c/sec9.htm>

[13/](#) [http://www.bom.gov.au/pacificsealevel/cgps/cgps\\_fact\\_sheet.pdf](http://www.bom.gov.au/pacificsealevel/cgps/cgps_fact_sheet.pdf)

[14/](#) <http://www.cpc.ncep.noaa.gov/products/GODAS/>

[15/](#) <http://www.nodc.noaa.gov/>

[16/](#) The Nature Conservancy and Partners R2- Reef resilience: building resilience into coral reef conservation; additional tools for managers: Volume 2.0. CD ROM Toolkit, 2004. (*conservation de la nature et partenaires R2 -résilience des coraux: incorporer la résilience dans la conservation des récifs de corail; des outils supplémentaires à l'intention des gestionnaires : volume2.0 CD ROM Toolkit, 2004*)

<i><b>Impacts des changements climatiques</b></i>	<i><b>Outils et méthodes</b></i>	
	<i><b>Processus physiques</b></i>	<i><b>Vulnérabilité</b></i>
	Stations météorologiques (par ex: Centre national de données climatiques, <u>17/</u> Système de suivi des anomalies climatiques) <u>18/</u>	Evaluation de la vulnérabilité des lacs glaciaires aux risques de débâcle
Changement dans le régime des précipitations	Stations météorologiques (par ex : Mesure des précipitations mondiales) <u>19/</u>	Evaluation des risques d'incendie
	Surveillance par satellite (par ex : Projet de climatologie de la surface terrestre par satellite) <u>20/</u>	Evaluation de la vulnérabilité à la sécheresse
	Indice de sévérité de sécheresse de Palmer. <u>21/</u>	Système mondial d'information et d'alerte précoce <u>22/</u>
Fréquence accrue des phénomènes extrêmes	Dangers mondiaux /surveillance des extrêmes (par ex : Tropical Atmosphere Ocean Project) <u>23/</u>	Evaluations de la vulnérabilité des familles Indice de risque de catastrophe, <u>24/</u>

**D. Identification et évaluation des options relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci et évaluation de leurs impacts sur la diversité biologique**

17. Les instruments d'évaluation des options touchant à l'adaptation, tels qu'ils sont identifiés dans les Séries techniques N°10 et N°25, comprennent : des évaluations d'impacts sur l'environnement, des évaluations stratégiques environnementales, des cadres pour l'analyse des décisions et les techniques d'évaluation. Des instruments actuellement en cours d'élaboration comprennent : une approche par matrice (OCDE), 25/ une approche de gestion des risques (Ramsar) 26/ et un outil d'examen préalable destiné à évaluer les risques pour la diversité biologique associés au climat (Banque mondiale). 27/

18. A sa quatrième réunion, tenue à Helsinki du 13 au 16 septembre 2005, le Groupe ad hoc d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques a présenté une méthode visant à évaluer les risques pour la diversité biologique à partir de projets d'adaptation (CDB Séries techniques N° 25). Ledit cadre utilise une matrice permettant d'identifier les activités d'adaptation, les impacts possibles et les risques pour la diversité biologique, ainsi que les actions de gestion des risques. Cette matrice pourrait être utilisée afin d'aider les Parties à évaluer les options en matière d'adaptation s'agissant de leurs impacts escomptés sur la diversité biologique.

19. L'évaluation de la rentabilité des instruments et des méthodes exige que l'on dispose d'une quantité importante d'informations propres aux sites, vu que les coûts peuvent être affectés par la quantité de données existantes, l'ampleur du site évalué, la quantité de détails nécessaires lors de la collecte des

17/ <http://www.ncdc.noaa.gov/oa/ncdc.html>

18/ [http://www.cpc.noaa.gov/products/global\\_precip/html/wpage.cams\\_opi.shtml](http://www.cpc.noaa.gov/products/global_precip/html/wpage.cams_opi.shtml)

19/ <http://gpm.gsfc.nasa.gov/>

20/ <http://www.gewex.org/islscp.html>

21/ <http://www.drought.noaa.gov/palmer.html>

22/ <http://www.fao.org/giews/english/index.htm>

23/ <http://www.pmel.noaa.gov/tao/>

24/ <http://gridca.grid.unep.ch/undp/>

25/ <http://www.oecd.org/dataoecd/9/21/1950084.pdf>

26/ COP8 DR 3 Rev.2

27/ At:

données, le temps prévu pour l'analyse, les technologies disponibles, ainsi que l'ampleur de la structure institutionnelle ou organisationnelle d'ores et déjà en place.

#### **E. Mettre en œuvre et surveiller les plans d'atténuation et d'adaptation sélectionnés**

20. Des considérations importantes en vue de la mise en œuvre des plans d'adaptation, telles qu'elles sont décrites dans les Séries techniques N°10 et N°25 de la CDB et dans les rapports du Tyndall Centre 28/ et les Directives techniques du GIEC susmentionnés stipulent ce qui suit :

- (a) Déterminer des conditions de base claires en matière climatique et d'environnement;
- (b) Veiller à la disponibilité de données appropriées;
- (c) Sélectionner les indicateurs de changement appropriés;
- (d) Faire participer toutes les parties prenantes pertinentes ; et
- (e) Accorder une attention particulière à l'équité.

21. Des exemples d'études de cas et de pratiques optimales sélectionnés ont été examinés afin d'identifier et d'extraire des exemples d'intégration réussie d'activités relatives aux impacts des changements climatiques et aux réponses qui y ont été apportées, dans le cadre du plan d'adaptation. Le Tableau 3 reprend quelques enseignements clés tirés en vue de la conception et de la mise en œuvre de plans d'adaptation réussis sur base des études de cas.

**Tableau 3: Leçons tirées des études de cas sur l'adaptation et l'atténuation et exemples de mise en œuvre des instruments y afférents**

<b>Leçons</b>	<b>Motifs</b>	<b>Exemples d'instruments de mise en œuvre</b>
Garantir la participation des parties prenantes	Faire participer un large éventail de parties prenantes à des activités liées aux impacts et aux réponses apportées permettra de (i) veiller à ce que les activités correspondent aux besoins locaux; (ii) créer un sens d'appropriation accru; et (iii) garantir une approche plurisectorielle	Organiser annuellement des réunions des centres d'échange sur la diversité biologique. Organiser des réunions des communautés locales et des expositions à intervalles réguliers Recruter le personnel affecté au projet auprès des communautés locales
Développer des capacités techniques et d'information appropriées	Identifier les technologies appropriées et déterminer des conditions de bases claires en matière d'information peut: (i) améliorer la rentabilité de la mise en œuvre; (ii) faciliter l'apprentissage sur le tas; (iii) garantir un haut degré de mise en œuvre; et (iv) faciliter une surveillance et une évaluation appropriées	Former des experts locaux aux fins d'une surveillance communautaire. Mettre sur pied un groupe technique consultatif afin de vérifier la validité, la précision et la rigueur des procédures. Eviter, dans la mesure du possible, les technologies à haute intensité de coûts ou au rendement économique irrégulier.
Envisager la durabilité à long	Les activités liées aux changements climatiques et aux réponses y apportées	Identifier les conséquences sociales possibles du projet.

28/ Tyndall Centre for climate Change Research. Surviving Climate Change in Small Islands. 2005 (*centre Tyndall pour la recherche sur les changements climatiques. Survivre aux changements climatiques dans les petites îles*).

<b>Leçons</b>	<b>Motifs</b>	<b>Exemples d'instruments de mise en œuvre</b>
terme des activités	exigent des perspectives à long terme; en tant quelle la durabilité financière et institutionnelle est un élément clé.	Intégrer les activités rémunératrices au sein des projets.
		Prévoir un échéancier à long terme.
Créer un cadre politique approprié	Un cadre politique approprié est susceptible de diminuer les obstacles imputables (i) aux incitations perverses; (ii) aux conflits touchant à l'accès aux ressources de la diversité biologique et leur utilisation; et (iii) à la mauvaise gestion des projets.	Définir clairement l'exercice des droits touchant à les ressources de la diversité biologique.
		Garantir des capacités de mise en œuvre appropriées.
		S'assurer des appuis politiques puissants à tous les niveaux.

#### **F. Orientation des programmes de travail**

22. Pour les programmes de travail thématiques sur la diversité biologique des forêts, les voies d'eau intérieures, les îles et les zones marines et côtières, les activités liées aux changements climatiques et aux réponses y apportées sont reprises dans de nombreuses décisions de la Conférence des Parties (voir l'annexe II ci-après). En tant que telles, les propositions en matière d'orientation destinées à ces programmes de travail s'appliquent à renforcer la mise en œuvre de ces activités, qui sont appliquées par un tout petit nombre de Parties. Ces activités ont été identifiées sur base des informations contenues dans les troisièmes rapports nationaux présentés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique.

23. Les programmes de travail thématiques relatifs à l'agriculture, aux terres arides et sub-humides et à la diversité biologique des montagnes, présentaient toutefois certaines lacunes. En tant que telles, les propositions d'orientation sur l'intégration des activités pertinentes liées aux changements climatiques et aux réponses y apportées au sein des décisions sont présentées ci-après pour chacun des programmes de travail et résumés au Tableau 4.

**Tableau 4: Vue d'ensemble des orientations relatives aux programmes de travail**

<b>Programme de travail</b>	<b>Orientation</b>
Diversité biologique agricole	Améliorer les activités liées aux impacts des changements climatiques et aux réponses s'y rapportant et traiter les lacunes qui ont été identifiées lors de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail.
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	Mise en œuvre des orientations générales reprises ci-dessous touchant aux activités 1, 2, 4, 7 (i) et 7(m) du programme de travail.
Diversité biologique des montagnes	Améliorer les corridors entre les écosystèmes des montagnes en vue de faciliter, dans la mesure du possible, la migration des espèces animales de montagnes. Lors de l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques, prendre en compte les liens existant entre les changements climatiques des écosystèmes de montagne et leur impact sur la diversité biologique des zones environnantes.
Diversité biologique des forêts	Accroître l'intégration des activités liées à l'impact et à la réponse identifiées comme faisant l'objet d'une faible mise en œuvre (voir ci-)

<i>Programme de travail</i>	<i>Orientation</i>
Diversité biologique des eaux intérieures	dessous).
Diversité biologique des îles	
Diversité biologique marine et côtière	
Aires protégées	
Mesures d'incitation	
Article 8(j) et dispositions y afférentes	Orientations que Groupe de travail sur l'Article 8 (j) devra élaborer.
Initiative taxonomique mondiale	Activités liées au programme de travail sur les aires protégées.
Communication, éducation et sensibilisation du public	Fournir un appui approprié au Secrétaire exécutif afin qu'il s'acquitte des activités lui incombant.
Transfert de technologie et coopération scientifique et technologique	Continuer d'améliorer la collaboration dans le cadre du programme du transfert de technologie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### *1. Diversité biologique de l'agriculture*

24. Dans l'appendice de la décision V/5, la régulation du climat et la séquestration du carbone sont reconnus tels des services écologiques fournis par la diversité biologique de l'agriculture. Toutefois, lors de l'examen des troisièmes rapports nationaux, seuls quatre pays 29/se sont prononcés sur l'identification des composantes de la diversité biologique de l'agriculture qui procurent de tels services écologiques.

25. Le présent programme de travail n'aborde pas le rôle de la diversité biologique dans le cadre de la planification de l'adaptation aux changements climatiques. Actuellement, n'est pas prise en compte la vulnérabilité de la diversité biologique aux impacts des changements climatiques et à l'augmentation annoncée des phénomènes climatiques extrêmes qui lui sont associés. En outre, des lacunes importantes existent dans les informations relatives à la diversité biologique de l'agriculture et les liens avec les changements climatiques touchant aux cheptels, l'alimentation et la nutrition, la diversité biologiques des sols et les pollinisateurs.

26. Afin de combler les lacunes identifiées, la Conférence des Parties peut souhaiter revoir le programme de travail lors de l'examen approfondi de la mise en œuvre, et examiner les options visant à prier :

(a) Le Secrétaire exécutif, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations appropriées, d'identifier la diversité biologique de l'agriculture qui permet de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques dans les zones agricoles, notamment dans les régions vulnérables, d'aider les Parties à intégrer cette diversité biologique dans la planification relative aux changements climatiques;

(b) Les Parties à documenter les impacts observés, tenir compte des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique de l'agriculture qui ont été projetés et utiliser les informations dans la planification intersectorielle des zones agricoles;

(c) Le Secrétaire exécutif, en coordination avec les organisations et partenaires appropriés, de compiler des informations relatives aux impacts des changements climatiques sur les cheptels,

29/ Argentine, Canada, Kazakhstan, Ouganda

l'alimentation et la nutrition, les pollinisateurs et la diversité biologiques des sols et d'élaborer des propositions touchant à des options d'adaptation, en prenant en tenant compte des initiatives en cours.

## 2. Diversité biologique des montagnes

27. La Décision VII/27 de la Conférence des Parties examine: (i) la nécessité d'obtention d'informations supplémentaires sur les changements climatiques et la diversité biologique, (ii) la vulnérabilité de la diversité biologique aux impacts des changements climatiques, et (iii) la nécessité d'une collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

28. Les activités spécifiques du programme de travail pertinentes pour les changements climatiques incluent :

(a) Les actions 1.1.5, 1.1.9 (c), 3.1.1 et 3.2.4 sur la collecte d'informations, et la surveillance et l'évaluation des aires sensibles aux changements climatiques et aux impacts des changements climatiques sur la diversité biologique des montagnes;

(b) L'action 1.2.1 visant à renforcer la capacité des écosystèmes de montagne à résister aux changements climatiques et à s'y adapter ;

(c) L'action 2.3.4 visant à renforcer la collaboration avec les conventions et les accords mondiaux y compris les changements climatiques ; et

(d) L'action 3.1.6 visant à élaborer des stratégies d'adaptation des écosystèmes de montagne afin de répondre aux changements mondiaux, y compris les changements climatiques.

29. Quatorze pays ont établi des rapports sur la mise en œuvre d'au moins une des activités susvisées.<sup>30/</sup> Les activités visant à renforcer la collaboration avec les conventions et les accords mondiaux n'ont fait l'objet d'aucun rapport dans le cadre des écosystèmes de montagne; cependant, 69 pays ont fait état de l'élaboration ou de l'exécution d'activités visant à accroître les synergies avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.<sup>31/</sup>

30. Le rôle des corridors des montagnes pour répondre aux changements climatiques n'est pas repris dans le programme de travail. Le programme de travail n'examine pas non plus les effets des changements climatiques sur les écosystèmes de montagne répercusés sur la diversité biologique des aires avoisinantes. Cela est significatif vu l'importance que revêt la diversité biologique des montagnes dans le maintien des services procurés par les écosystèmes, tels que les cycles hydrologiques.

31. Vu le nombre limité de pays qui établissent un rapport sur la mise en œuvre des activités liées aux impacts, actuellement en cours, des changements climatiques et la réponse y apportée, les Parties peuvent souhaiter accélérer la mise en œuvre des composantes relatives aux changements climatiques actuels du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes. Le SBSTTA peut souhaiter attirer particulièrement l'attention sur les activités 1.1.5, 1.1.9 (c), 1.2.1, 2.3.4, 3.1.1, 3.1.6 et 3.2.4.

32. Une lacune existe aussi dans le programme de travail lorsqu'il examine:

(a) Les corridors en altitude entre les des écosystèmes de montagne afin de faciliter, dans la mesure du possible, la migration des espèces montagnardes qui accompagnent le glissement vers le haut des conditions climatiques favorables ; et

<sup>30/</sup> Arménie, Australie, Canada, Colombie, Chili, Allemagne, Inde, Irlande, Liban, Maroc, Népal, Norvège, Afrique du Sud, Ouganda

<sup>31/</sup> Activités en cours d'élaboration: Arménie, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Chili, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique de Corée, Danemark, Dominique, El Salvador, Erythrée, Finlande, France, Guatemala, Inde, Kenya, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Niue, Norvège, Philippines, Pologne, Roumanie, Sénégal, Swaziland, Thaïlande, Vietnam

Activités en cours d'exécution: Algérie, Australie, Autriche, Cambodge, Canada, Tchad, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, Ethiopie, Allemagne, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Nicaragua, Niger, République de Corée, République de Moldavie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Slovaquie, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, Ouganda, Zimbabwe

(b) La prise en compte par les Parties, lors de l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques, des liens existant entre les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de montagne et leur impact sur la diversité biologique des zones avoisinantes.

### 3. *Diversité biologique et terres arides et sub-humides*

33. Dans la décision VIII/2, la Conférence des Parties a reconnu l'importance de la conservation de la diversité biologique des terres arides et sub-humides aux fins d'adaptation aux changements climatiques dans le préambule et a demandé au SBSTTA d'élaborer des propositions visant à inclure des considérations touchant l'adaptation aux changements climatiques dans le programme de travail sur la terres arides et sub-humides.

34. Dans la décision VIII/2, la Conférence des Parties a également demandé au SBSTTA de dresser un rapport intérimaire à l'intention de la neuvième Conférence des Parties sur l'inclusion des considérations touchant l'adaptation aux changements climatiques dans le programme de travail, notamment les activités décrites dans la décision VIII/2 comme par exemple:

(a) Les activités 1 et 2 (les changements climatiques comme menace pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides);

(b) L'activité 4 (impacts possibles des changements climatiques sur la diversité biologique, et le rôle de la diversité biologique dans le maintien de la résilience des terres arides et sub-humides aux variations climatiques, y compris aux périodes de sécheresse prolongées, et d'autres phénomènes naturels, ainsi que le rôle de la diversité biologique des terres arides et sub-humides au sein des mesures d'adaptation aux changements climatiques);

(c) L'activité 7 (i) (inclusion des considérations touchant aux changements climatiques dans les programmes de travail); et

(d) L'activité 7 (m) (considérations touchant les terres arides et sub-humides du Groupe de liaison mixte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique).

35. Le Secrétariat de la Convention a pratiqué un examen des troisièmes rapports nationaux afin de déterminer les progrès accomplis dans la mise en œuvre. L'examen a fait apparaître que :

(a) Six Parties 32/ ont fait rapport sur l'identification d'aires spécifiques au sein des terres arides et sub-humides particulièrement exposées aux menaces des changements climatiques (activités 1 et 2);

(b) Dix Parties 33/ ont fait rapport sur l'acquisition de connaissances touchant aux impacts des changements climatiques sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (activité 4); et

(c) Sept Parties 34/ ont fait rapport sur la conservation, *in situ* aussi bien qu'*ex situ*, de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, en prenant bien en compte qu'une meilleure compréhension de la variabilité du climat s'imposait lors de l'élaboration de stratégies de conservation *in situ* efficaces (activité 7 (f)).

36. Aucune des Parties n'a fait rapport sur l'exécution des activités touchant aux changements climatiques dans le cadre de l'activité 7 (i).

---

32/ Australie, Bangladesh, Colombie, Israël, Maroc, Afrique du Sud

33/ Algérie, Arménie, Australie, Chili, Egypte, Ethiopie, Israël, Maroc, Afrique du Sud, Ouganda

34/ Australie, Bénin, Cuba, Israël, Lesotho, Maroc, Afrique du Sud

#### 4. Diversité biologique des forêts

37. Trente-quatre Parties ont fait rapport sur l'exécution d'au moins une des activités touchant aux changements climatiques reprises dans le programme de travail sur la diversité biologique des forêts.<sup>35/</sup> Aucune des Parties n'a fait rapport sur la façon dont la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts peut contribuer aux travaux sur les changements climatiques à l'échelle internationale. Cette absence de rapport peut, toutefois, être due au fait que cette activité chevauche des activités d'établissement de rapports menées sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. En outre, seulement deux Parties<sup>36/</sup> ont fait rapport sur l'examen des possibilités de mise en place d'un réseau international qui permet d'assurer un suivi et d'évaluer l'incidence des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts.

38. Peut-être y a-t-il lieu de renforcer l'application des:

(a) Evaluations sur la façon dont la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts peut contribuer aux travaux sur les changements climatiques à l'échelle internationale ; et

(b) Possibilités de mise en place d'un réseau international qui permet d'assurer un suivi et d'évaluer l'incidence des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts.

#### 5. Diversité biologique des eaux intérieures

39. Onze Parties ont fait rapport sur certaines activités qui intègrent les changements climatiques dans le programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures<sup>37/</sup>. Une majorité des activités reprises dans le rapport touchaient la conservation, la restauration ou l'utilisation durable des tourbières. Deux Parties seulement ont fait rapport sur les activités visant à garantir la disponibilité de ressources en eau potable en vue de préserver les fonctions des écosystèmes dans des conditions de changements climatiques.

40. Peut-être y a-t-il lieu, à travers soit la Convention sur la diversité biologique soit un autre forum équivalent, de renforcer, y compris par le biais de cadres politiques, l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans la gestion des ressources en eaux au profit de la conservation de la diversité biologique.

#### 6. Diversité biologique marine et côtière

41. Les composantes du changement climatique du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière figurent au nombre des activités touchant aux changements climatiques qui sont les plus largement appliquées ; ainsi, 36 Parties font rapport sur l'application d'au moins une activité pertinente.<sup>38/</sup> La seule activité dont l'application est limitée concerne « le renforcement des capacités des gestionnaires des récifs afin d'appuyer l'accès aux informations scientifiques et techniques relatives aux changements climatiques et au blanchissement des coraux, ainsi que de leur mise en œuvre».

42. Peut-être y a-t-il lieu d'étayer la mise en œuvre du renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires des aires marines et côtières afin de favoriser l'accès aux informations scientifiques et techniques relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

<sup>35/</sup> Algérie, Arménie, Australie, Autriche, Canada, Cambodge, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Finlande, Allemagne, Inde, Indonésie, Israël, Kenya, Lettonie, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc, Népal, Norvège, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Syrie, Thaïlande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Ouganda, Vietnam, Zimbabwe

<sup>36/</sup> Australie, Indonésie

<sup>37/</sup> Australie, Brésil, Chili, Chine, République démocratique de Corée, Inde, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc, Ouganda.

<sup>38/</sup> Algérie, Australie, Bahamas, Barbade, Brésil, Cambodge, Chili, Colombie, Comores, Cuba, Egypte, El Salvador, France, Inde, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Norvège, Philippines, République de Corée, Sainte-Lucie, Samoa, Singapour, Afrique du Sud, Suède, Thaïlande, Trinidad et Tobago, Tunisie, Royaume-Uni, Vietnam

## 7. Diversité biologique des îles

43. Etant donné que le programme de travail sur la diversité biologique des îles a été adopté à la huitième réunion de la Conférence des Parties, il n'a pas été possible de faire rapport sur sa mise en œuvre. Toutefois, vu leur très grande vulnérabilité, les Parties peuvent souhaiter accorder une attention particulière à la mise en œuvre des activités pertinentes dans les îles de basse altitude et les petits Etats insulaires en voie de développement.

## 8. Aires protégées

44. Le but 1.4.5 du programme de travail sur les aires protégées fait référence à l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la planification des aires protégées, les stratégies de gestion, et dans la conception des systèmes des aires protégées.

45. Dans les programmes de travail de la Convention, les aires protégées sont également intégrées dans les composantes de changements climatiques des programmes de travail sur la diversité biologique des marines, côtière et insulaire. Le changement climatique est également considéré comme une menace pour les écosystèmes profonds en haute mer et comme une question qui doit être examinée dans le cadre de la gestion des aires protégées en général dans le rapport de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (UNEP/CBD/WG-PA/1/6) et dans la note du Secrétaire exécutif sur les options en matière de coopération en vue de l'établissement d'aires marines protégées dans des aires marines qui se situent au-delà des limites de la juridiction nationale (UNEP/CBD/WG-PA/1/2) préparée pour cette réunion.

46. Les impacts négatifs des changements climatiques sur les aires protégées se sont manifestés dans au moins 79 des Sites naturels et mixtes du patrimoine mondial qui ont été identifiés comme étant exposés aux dangers des changements climatiques. Parmi ces derniers, 17 sites ont déjà perdu de la diversité biologique du fait des changements climatiques.<sup>39/</sup>

47. Les aires protégées représentent également une composante importante des nombreuses stratégies d'adaptation et d'atténuation. C'est ainsi que les aires protégées offrent un refuge à la diversité biologique afin qu'elle s'adapte aux impacts des changements climatiques en la soustrayant aux pressions additionnelles, telles que la perte d'habitat et la surexploitation. Les corridors protégés, qui permettent les migrations, revêtent aussi de l'importance pour la diversité biologique en cherchant à se déplacer vers le pôle ou en altitude en réaction aux changements des conditions climatiques.

## 9. Mesures d'incitation

48. En adoptant le programme de travail sur les mesures d'incitation, la Conférence des Parties a engagé les Parties et les gouvernements à explorer les voies et moyens possibles grâce auxquels les mesures d'incitation lancées à travers le Protocole de Kyoto peuvent étayer les objectifs de la Convention (décision V/15, par. 6). Cet appel est appuyé par le paragraphe 14 de l'annexe II de la décision VI/15, qui aborde les interconnexions existant entre les accords multilatéraux s'agissant des mesures d'incitation.

## 10. Article 8(j) et dispositions connexes

49. La décision VIII/5 B de la Conférence des Parties prend acte des vulnérabilités spécifiques des communautés autochtones et locales aux impacts des changements climatiques et demande que des recherches se poursuivent au sein des communautés autochtones et locales particulièrement vulnérables, l'accent devant être porté sur les causes et les solutions. Ces informations seront présentées au Groupe de travail sur l'article Article 8(j) et les dispositions s'y rapportant soumises à l'examen de sa cinquième réunion.

---

<sup>39/</sup> UNESCO. Prévision et gestion des effets des changements climatiques sur le patrimoine mondial. Rapport conjoint du Centre pour le patrimoine mondial et de ses organes consultatifs, et d'un groupe étendu d'experts de la 30ème session du Comité du patrimoine mondial. Vilnius, 2006

*11. Initiative taxonomique mondiale*

50. Aux paragraphes 16 et 17 de la décision VIII/3, la Conférence des Parties a fait spécifiquement référence aux menaces que représentent les changements climatiques pour les aires protégées; en conséquence, des orientations relatives à la mise en œuvre de ces activités sont reprises dans le programme de travail sur les aires protégées.

*12. Communication, éducation et sensibilisation du public*

51. Dans sa décision VIII/6, la Conférence des Parties a demandé que soient établis des liens avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sous forme de l'établissement d'un réseau mondial de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Etant donné que cette activité incombe au Secrétaire exécutif, aucune orientation n'est requise à l'intention des Parties.

*13. Transfert de technologie et coopération scientifique et technique*

52. Il n'existe aucune activité pertinente liée aux changements climatiques dans le programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération. Il faut néanmoins veiller à ce que les technologies mises au point aux fins d'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci n'aient pas d'impacts négatifs sur la diversité biologique.

53. Le transfert de technologie a toujours été le point de rencontre clé des synergies entre la Convention sur la diversité biologiques et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les opportunités en matière de synergies accrues tant au niveau du Secrétariat qu'aux niveaux nationaux devraient continuer d'être explorées et exploitées.

**III. ACTIVITÉS SE RENFORÇANT MUTUELLEMENT POUR LES  
SECRÉTARIATS DES CONVENTIONS DE RIO, DES PARTIES ET DES  
ORGANISATIONS**

54. En réponse au paragraphe 9 de la décision VIII/30, le Secrétaire exécutif procède à des consultations d'autres membres du Groupe de liaison mixte afin de soumettre à l'attention du SBSTTA des options relatives à des activités se renforçant mutuellement pour les secrétariats des Conventions de Rio, les Parties et les organisations pertinentes. Ces options seront débattues lors d'une prochaine réunion du Groupe de liaison mixte, et le rapport sera présenté en annexe à la présente note.

**IV. ÉVALUATION DES TOURBIÈRES, DE LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

55. Une synthèse de l'évaluation mondiale des tourbières, de la diversité biologique et des changements climatiques, visée au paragraphe 6 de la décision VII/15, est présentée dans les sections suivantes pour examen par le SBSTTA.

*A. Nature et importance des tourbières*

56. Les tourbières sont des écosystèmes de zones humides caractérisées par une accumulation de matière organique (la tourbe), qui provient de matériels végétaux morts et en décomposition dans un milieu saturé en eau. Couvrant seulement 400 millions d'ha, soit 3% de la surface terrestre mondiale, les tourbières représentent l'un des écosystèmes naturels les plus importants du monde et ont une valeur clé pour la diversité biologique, la régulation du climats et l'appui au bien-être de l'humanité.

*B. Résultats généraux clés de l'évaluation*

57. L'Evaluation confirme que les tourbières sont déterminantes pour la conservation de la diversité biologique, font vivre des espèces spécialisées et des écosystèmes uniques, et offrent toujours plus un refuge aux espèces menacées qui sont chassées de aires intensivement utilisées et surexploitées. Les tourbières ont la réputation d'être l'écosystème terrestre le plus efficace pour stocker le carbone. Bien qu'elles ne recouvrent que 3% de la couverture terrestre mondiale, leur tourbe contient autant de carbone que la totalité de la biomasse terrestre et deux fois plus que la biomasse forestière toute entière. La

dégradation des tourbières constitue une source principale et croissante d'émissions de gaz à effet de serre anthropiques. Les impacts des changements climatiques sont d'ores et déjà visibles comme en témoignent la fonte des tourbières à pergélisol et la désertification des tourbières des steppes et associées à des émissions induites par les conditions climatiques. La conservation, la restauration et l'utilisation sage/durable des tourbières s'avèrent indispensables, ainsi que des mesures rentables afin d'atténuer les changements climatiques dans le long terme et de s'y adapter sans oublier la conservation de la diversité biologique.

#### **C. Tourbières et diversité biologique**

58. Les tourbières constituent des écosystèmes uniques et complexes et revêtent une importance mondiale pour la conservation de la diversité biologique au plan génétique, des espèces et des écosystèmes. Bien que la diversité des espèces peut y être moindre, la proportion d'espèces uniques et caractéristiques des tourbières est élevée. Les espèces spécialisées des tourbières sont vulnérables aux changements climatiques et anthropiques, car elles ne sauraient survivre dans d'autres habitats. Les tourbières peuvent appuyer la diversité biologique au-delà de leurs confins en préservant l'état hydrologique et le microclimat des aires adjacentes et en offrant des habitats aux espèces migrantes et nomades.

#### **D. Tourbières et régulation du climat**

59. Les tourbières contiennent au moins 550 Gt de carbone, ce qui équivaut à 30 pour cent du carbone contenu dans les sols et à 75 pour cent du carbone dans l'atmosphère, et équivaut à la biomasse terrestre toute entière. Les tourbières sont les entrepôts de carbone les plus efficaces de tous les écosystèmes terrestres. Dans la zone sub-polaire, elles contiennent 3,5 fois plus, dans la zone boréale sept fois plus, et dans la zone tropicale 10 fois plus de carbone par ha que les écosystèmes des terres minérales. Les tourbières constituent l'entrepôt à long terme par excellence de la biosphère terrestre et ont, depuis la dernière époque glaciaire, joué un rôle important dans l'équilibrage des gaz à effet de serre en séquestrant une quantité énorme de carbone atmosphérique. Les dérèglements anthropiques (notamment le drainage et les feux) ont conduit à des émissions massives nettes de gaz à effet de serre provenant des tourbières, que l'on peut désormais appartenir aux émissions mondiales de l'industrie.

#### **E. Impact des changements climatiques sur les tourbières**

60. Le climat représente l'élément le plus déterminant dans la répartition et la caractérisation des tourbières. Les tourbières naturelles ont démontré de la résilience vis à vis des changements climatiques qui se sont produits par le passé. Toutefois, la cadence et l'ampleur des changements climatiques et des phénomènes extrêmes futurs qui ont été prédisposés peuvent pousser de nombreuses tourbières au-delà de leur seuil d'adaptation. Les activités humaines telles que le sarclage, le drainage et le surpâturage accroissent la vulnérabilité des tourbières aux changements climatiques.

61. Les impacts sur les tourbières feront l'objet d'une différenciation par région – comme par exemple la fonte du pergélisol, les inondations et la salinisation des zones côtières ou encore le dessèchement des régions montagneuses ou des steppes. Les types de tourbières les plus vulnérables (les forêts tourbeuses marécageuses tropicales, et les tourbières à pergélisol, des steppes, montagneuses et côtières) exigent que soient prises des mesures d'adaptation urgentes;

#### **F. Gestion intégrée et évitement des conflits avec les mesures d'atténuation du climat**

62. La gestion intégrée des tourbières comporte une palette d'approches relatives aux différentes aires et leur utilisation. La gestion intégrée requiert une étroite coordination entre les différents secteurs économiques et les parties prenantes ainsi que l'intégration des approches en matière de diversité biologique, de changements climatiques et de dégradation des sols.

63. Les mesures visant à atténuer les changements climatiques peuvent quelquefois aller à l'encontre des objectifs fixés pour la dégradation des sols. Les mesures d'atténuation, comme l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne ou la production de biocarburant, peuvent avoir des impacts néfastes

sur la diversité biologique, le stockage du carbone et les courants de gaz à effet de serre dès lors où elles s'appliquent aux tourbières. Des millions d'hectares de tourbières tropicales, notamment en Asie du Sud-Est, sont actuellement converties en productions d'huile de palme, qui sont en partie encouragées par la demande en énergies renouvelables à l'échelle mondiale. Cependant, l'huile de palme et d'autres biocarburants produits sur des tourbières drainées ont un cycle de vie en matière d'émissions de gaz à effet de serre trois à cinq fois supérieur aux carburants d'origine pétrolière.

***G. Domaines où des actions futures sont envisageables pour la conservation et l'utilisation durable des tourbières***

64. Les tourbières sont principalement couvertes dans le cadre de la Convention par les programmes de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures. Les tourbières sont toutefois absentes des programmes de travail sur la diversité biologique des montagnes, des forêts et des terres arides et sub-humides ainsi que des questions intersectorielles.

65. Au nombre des considérations clés en vue d'actions futures figurent :

- (a) La protection rigoureuse des tourbières s'avère indispensable en vue de la conservation de la diversité biologique et du maintien des fonctions des écosystèmes, y compris le stockage/séquestration du carbone ;
- (b) Des changements dans la gestion des tourbières (comme par exemple une meilleure maîtrise des eaux et des feux dans les tourbières qui ont été drainées) sont susceptibles d'améliorer la durabilité de l'utilisation des sols et réduire les impacts sur la diversité biologique et le climat ;
- (c) La restauration des tourbières peut constituer une manière rentable d'engendrer des profits immédiats pour la diversité biologique et l'atténuation des changements climatiques ;
- (d) Accroître la sensibilisation et les capacités, aborder la pauvreté et les inégalités, et éliminer les incitations perverses sont également importants afin de s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des tourbières.

*Annex I*

**IMPACTS PRÉVUS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES RÉGIONS , SUB-RÉGIONS ET TYPES D'ECOSYSTÈMES VULNÉRABLES**

<i>Impact des changements climatiques</i>	<i>Impacts</i>	<i>Impact sur la diversité biologique dans les régions, sub-régions et écosystèmes vulnérables</i>
Augmentation des températures de l'air	Augmentation du nombre de journées caniculaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du stress thermique (chaleur) sur la diversité biologique</li> <li>• Augmentation de l'exposition aux nuisibles et aux maladies</li> <li>• Augmentation de l'assèchement des zones humides et des voies d'eau</li> </ul>
	Fonte du pergélisol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement dans les cycles des nutriments et dans la diversité biologique des sols</li> <li>• Accès réduit aux sources d'alimentation du fait de la répétition des gels-dégels</li> <li>• Perte d'écosystèmes et d'espèces dont l'existence dépend des cryosols</li> <li>• Drainage des terres basses de la toundra arctique</li> <li>• Elévation du niveau de la mer du fait, notamment dans les îles, de l'intrusion d'eaux saumâtres dans les zones humides côtières et d'autres eaux intérieures, augmentation de la mortalité et perturbation_des habitats critiques, et augmentation de l'érosion (plages/falaises côtières)</li> </ul>
	Diminution de la couverture de glace (gels tardifs et débâcles précoces)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la mortalité due à l'hiver</li> <li>• Diminution des dépôts de sédiments dans les plaines alluviales</li> <li>• Elévation du niveau de la mer du fait, notamment dans les îles, de l'intrusion d'eaux saumâtres dans les zones humides côtières et d'autres eaux intérieures, augmentation de la mortalité et perturbations des habitats critiques, et augmentation de l'érosion (plages / falaises côtières)</li> </ul>
	Augmentation de la température de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'oxygène dissous</li> <li>• Augmentation de la vulnérabilité aux espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Morts massives des coraux (blanchissement des coraux)</li> <li>• Augmentation des cas de maladie chez les poissons</li> <li>• Perte d'habitat des poissons vivant dans des eaux froides ou fraîches</li> <li>• Réduction de la productivité des systèmes marins (réefs de coraux et prairies sous-marines)</li> </ul>
	Recul de la couverture glaciaire et réduction de la couverture neigeuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des régimes hydrologiques</li> <li>• Modifications des signaux saisonniers de la diversité biologique des montagnes</li> <li>• Augmentation de la prédatation</li> <li>• Dérèglement des formes d'hibernation</li> <li>• Diminution de l'isolation procurée par le manteau neigeux</li> <li>• Perte des espèces et des écosystèmes du manteau neigeux</li> </ul>

/...

<i>Impact des changements climatiques</i>	<i>Impacts</i>	<i>Impact sur la diversité biologique dans les régions, sous-régions et écosystèmes vulnérables</i>
Modifications des régimes de précipitations	Augmentation du nombre de cas de canicule pendant la saison sèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de couverture terrestre menant à la désertification et à la perte de la diversité biologique</li> <li>• Augmentation du stress hydrique sur la diversité biologique</li> <li>• Disponibilité réduite d'aliments et de fourrages</li> <li>• Salinisation des aires irriguées</li> <li>• Risque accru de feux</li> <li>• Modifications des régimes naturels des rivières et des fleuves</li> <li>• Transformation des pâturages de haute montagne en steppes</li> </ul>
	Augmentation des inondations pendant la saison des pluies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'érosion de la diversité biologique des sols</li> <li>• Augmentation de la dégradation des sols</li> <li>• Augmentation des menaces des maladies d'origine hydrique</li> <li>• Augmentation de la destruction de l'habitat par les inondations</li> <li>• Modifications des régimes naturels des rivières et des fleuves</li> <li>• Augmentation des neiges hivernales menant à la formation de couches de glace</li> </ul>
Augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes	Dérèglement de la croissance et la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution générale de la productivité</li> <li>• Augmentation de la mortalité</li> </ul>
	Apparition brutales de tempêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la mortalité et perturbation des habitats critiques</li> <li>• Perte d'habitat (notamment mangroves, récifs, barre de sable et plages)</li> </ul>
Elévation du niveau de la mer	Intrusion d'eau saumâtre dans les zones côtières humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la mortalité et perturbation des habitats critiques</li> <li>• Intrusion d'eau saumâtre (zones côtières humides)</li> <li>• Augmentation de l'érosion (plages / falaises côtières)</li> </ul>

*Annexe II*

**DÉCISIONS CONTENANT DES ACTIVITÉS TRAITANT DIRECTEMENT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

<i>Programme de travail</i>	<i>Décisions</i>
Diversité biologique de l'agriculture	V/5
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	V/23, VIII/2
Diversité biologique des montagnes	VII/27
Diversité biologique des forêts	V/4, VI/22
Diversité biologique des eaux intérieures	VII/4, VII/15
Diversité biologique des îles	VIII/1
Diversité biologique marine et côtière	IV/5, V/3
Article 8 (j) et dispositions connexes	VIII/5
Mesures d'incitation	V/15, VI/15
Initiative taxonomique mondiale	VIII/3
Aires protégées	VII/28
Communication, éducation et sensibilisation du public	VI/19, VIII/6
Transfert de technologie et coopération scientifique et technologique	Aucune

-----